

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 13 octobre 2020 à 18h, sous la présidence de M. Mario Godbout, maire suppléant.

Sont présents: M. Bruno Guilbault, Conseiller assistait à la séance par voie de visioconférence

M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller

Est absent : M. Marc Dubeau, Maire

Secrétaire d'assemblée : Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

Veillez prendre note que la séance du conseil sera tenue à huis clos. (Sans la présence du public) Les citoyens pourront visionner la séance du conseil à partir du 14 octobre. Elle sera accessible à partir de notre site web : www.saintjoachim.qc.ca

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE – ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **ADMINISTRATION**
 - 3.1. **Remplacement aqueduc et chaussée de la rue Blondelle et du chemin Cap-Tourmente selon l'appel d'offres # MSJ-20200915 – Contrat pour la fourniture de services professionnels – Ingénierie**
4. **AFFAIRES NOUVELLES**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Mario Godbout, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

168-20201013

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter l'ordre du

jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

169-20201013

3.1. REMPLACEMENT AQUEDUC ET CHAUSSÉE DE LA RUE BLONDELLE ET DU CHEMIN CAP-TOURMENTE SELON L'APPEL D'OFFRES #MSJ-20200915 – CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIERIE

Considérant que la Municipalité a réalisé un appel d'offres sur invitation (avec au moins quatre invitations) afin de recevoir des offres de services professionnels pour des activités d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, le contrôle qualitatif, la surveillance de chantier et de bureau ainsi que tous travaux requis pour ce projet;

Considérant les soumissions reçues :

| SOUMISSIONNAIRES | MONTANT (avant taxes) |
|-------------------------|------------------------------|
| CIMA+ | 65 000.00 \$ |
| Stantec | 66 950.00 \$ |
| WSP | Pas reçue de soumission |
| Génio | Pas reçue de soumission |

Il proposé par madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à CIMA+ au montant de **65 000.00 \$** outre les taxes tel qu'indiqué au bordereau de soumission déposé le 09 octobre 2020 à 9h25;
- b) d'attribuer cette dépense à même le règlement N° 424-2021 pour le remplacement de l'aqueduc et de la chaussée de la rue Blondelle et du chemin Cap-Tourmente.

Adoptée

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

170-20201013

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 13 octobre 2020 à 18h07.

Adoptée

Président

Secrétaire

M. Mario Godbout, maire suppléant

Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière